



Etude préalable agricole

Projet de réaménagement de parcelles agricoles

Coordination technique : Clara DIDIER et Julien GOLASZEWSKI
Vos interlocuteurs CETIAC : Julie SEEGERs et Margot VANRENTERGHEM

d'après le Décret n°2016-1190 du 31 août 2016
réalisée en Avril 2018



L'étude préalable agricole

Séquence Eviter/Réduire/Compenser –

Un **dispositif de compensation agricole** a été introduit par la **Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) de 2014** (Art. L. 112-1-3 du code rural), rendu applicable par le **décret d'application paru le 31 août 2016** (n°2016-1190) pour les projets susceptibles d'avoir un impact important sur l'économie agricole locale (ceux soumis à évaluation environnementale).

L'étude préalable comprend notamment une **évaluation financière globale des impacts sur l'agriculture**, et doit préciser les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet (ainsi que l'évaluation de leur coût et des modalités de leur mise en œuvre).

A noter que **les mesures de compensation sont collectives** : elles peuvent permettre par exemple de financer des projets agricoles collectifs ou de filière.

Le **décret n°2016-1190 du 31 août 2016** vient préciser le champ d'application et la teneur de l'évaluation des impacts agricoles issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014. Ce décret définit les cinq rubriques du contenu de l'étude.

- Description du projet et délimitation du territoire concerné,
- Analyse de l'état initial de l'économie agricole,
- Etude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire,
- Mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs du projet,
- Le cas échéant, les mesures de compensation collective envisagées pour consolider l'économie agricole du territoire.

Ce dispositif vient **en complément** des mesures préexistantes en lien avec l'expropriation (indemnité d'expropriation au propriétaire + indemnité d'éviction à l'agriculteur), et celles liées aux aménagements fonciers agricoles et forestiers dans le cadre de grands projets d'infrastructures visant à restructurer ou améliorer la structure foncière des exploitations impactées par le passage d'une infrastructure.

Ce nouveau dispositif vient prendre en compte l'impact économique globale pour **l'agriculture du territoire et les filières amont et aval concernées**.

Contexte réglementaire



La loi du **13 octobre 2014** d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (Article 28 – L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime).



Décret n°2016-1190 du **31 août 2016** publié au Journal Officiel du 2 septembre 2016 (Article D.112-1-18 et suivants du code rural et de la pêche maritime)

Sommaire

Déroulé de l'étude préalable agricole –

SOMMAIRE :

Description du projet de réaménagement

- Situation géographique du projet
- Fiche d'identité du projet
- Intégration et compatibilité du projet
- Activité agricole concernée par le projet

p4
p5
p6
p7
p8

Analyse de l'état initial de l'économie agricole

- Contexte agricole général
- Définition des périmètres d'étude
- L'agriculture sur le périmètre élargi
- Filières agricoles
- Circuits-courts et Démarches qualité
- Analyse fonctionnelle agricole locale
- Potentiel agronomique
- Fonctions de l'espace agricole
- Analyse des effets cumulés
- Enjeux de l'économie agricole
- Chiffrage de l'économie agricole

p9
p10
p11
p13
p14
p15
p16
p17
p18
p19
p20
p21

Etude des effets positifs et négatifs sur l'économie agricole

- Remise en production du site d'étude
- Un potentiel agronomique reconstitué
- Analyse des impacts du projet
- Bilan des impacts

p22
p23
p24
p25
p26

Méthodologie et Bibliographie

- Méthodologie CETIAC
- Bibliographie

p27
p28
p31

GLOSSAIRE :

ETP : Equivalent temps plein

IAA : Industrie agro-alimentaire

IGP : Indication géographique protégée

OTEX : Orientation technico-économique

PAC : Politique Agricole Commune

PBS : Production brute standard

PRA : Petite région agricole

RGA : Recensement Général Agricole

RPG : Référentiel Parcelaire Graphique

SAU : Surface Agricole Utile

SIQO : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine des produits agricoles et agroalimentaires

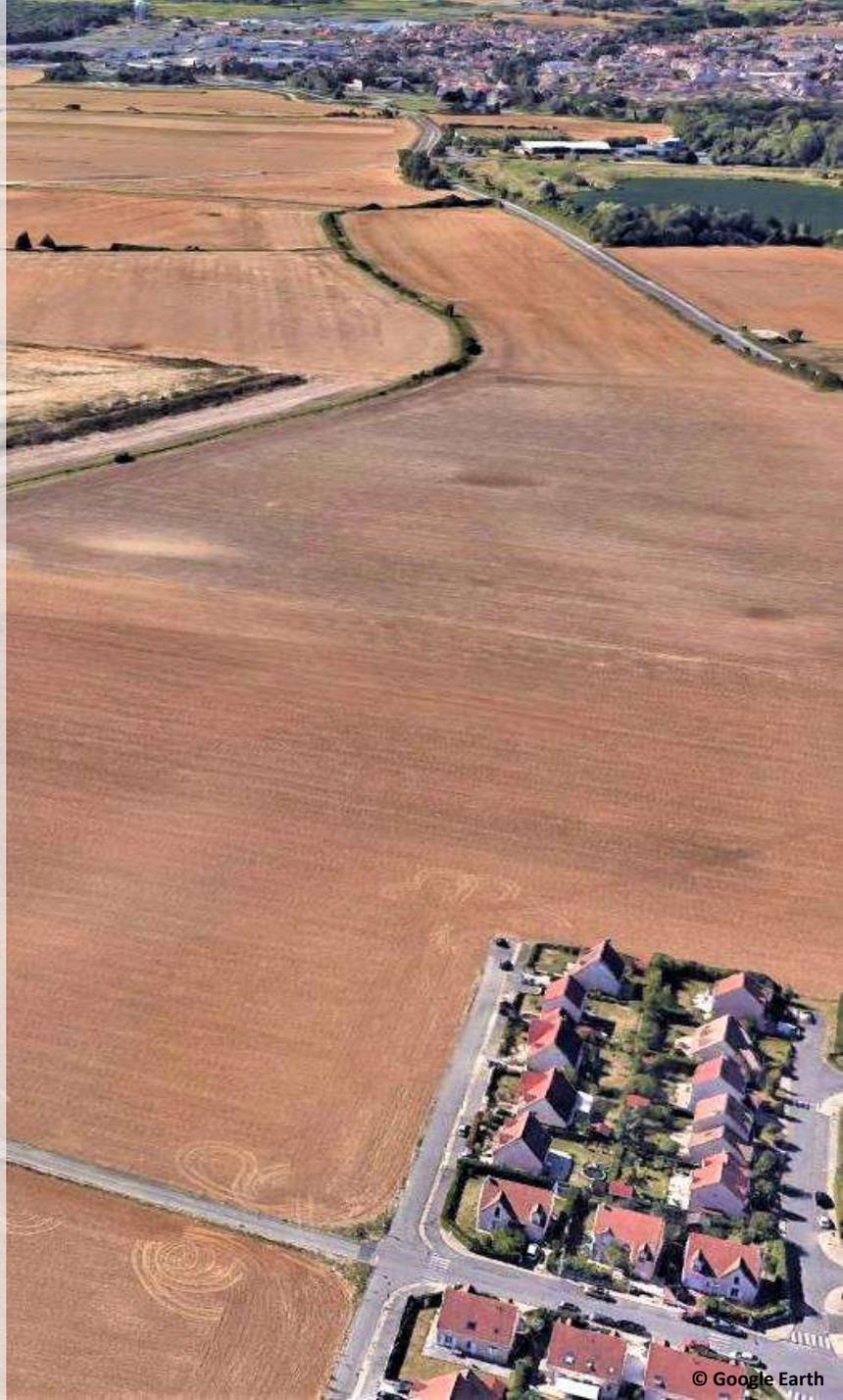
UTA : Unité de travail annuel

UGB : Unité gros-bétail



Descriptif du projet de réaménagement

1. Situation géographique du projet
2. Fiche d'identité du projet
3. Intégration et compatibilité du projet
4. Activité agricole concernée par le projet



Situation géographique du projet

De Paris-Vallée de la Marne à Roissy-en-Brie –

Le projet de réaménagement se trouve au sud-ouest de la commune de **Roissy-en-Brie** intégrée à la **Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne** en Seine-et-Marne (77).

Plus précisément, le site est localisé aux lieux-dits « le Pommerot » et « la Patrouille ». Le site se trouve au centre d'un espace agricole situé au sud de Roissy-en-Brie et au nord de la forêt domaniale Notre-Dame. Le ru de la Longuiole est situé à 40 m au nord. Le poste électrique de Morbras est au sud-est, les lignes électriques traversent le site, au sud et au nord-est.

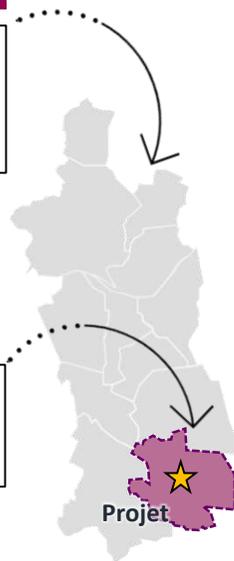
LOCALISATION DU PROJET



228 700 habitants
12 communes
96 km² de superficie
40 % d'espaces naturels
7,5 km de bords de marne



23 090 habitants
13 km² de superficie
À 25 km à l'est de Paris et 35 km au nord-est de Melun



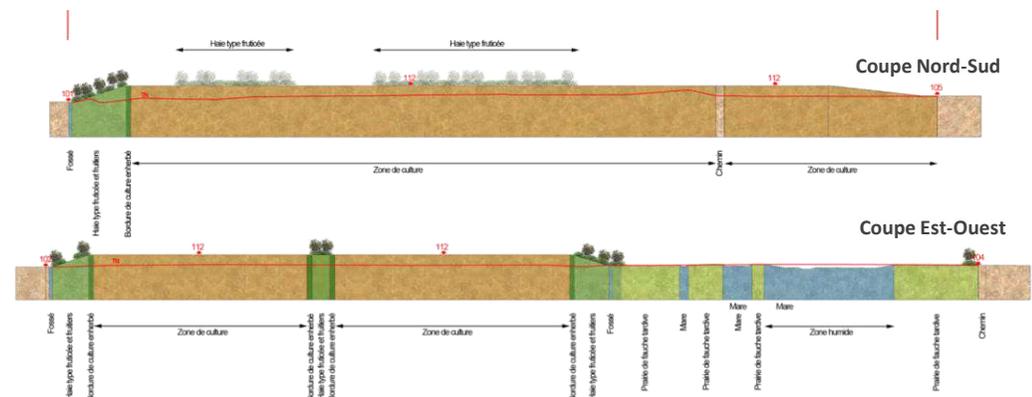
Source : Google Earth

Fiche d'identité du projet

Un retour à l'activité agricole –

EMPRISE DU PROJET DE REHABILITATION

Thème	Données sur le projet
Objet du projet (activités, logements...)	L'objectif du projet est de réhabiliter le site et d'assurer sa remise en état pour l'exploitation agricole en prévoyant un retrait des engins abandonnés sur site, la création d'un nivellement adapté à l'exploitation agricole après exhaussement des terrains et l'apport de terre végétale. La zone exploitée sera accompagnée d'espaces de biodiversité haies hétérogènes avec des fruitiers, milieux ouverts et humides, réseau de mares et zones humides avec éco-pâturage
Surfaces	La zone de cultures et les aménagements écologiques complémentaires, servant de pâturages, occupent une superficie de 23 ha (23,2 ha avec le chemin) <ul style="list-style-type: none"> - plateau agricole sur 15,4 ha, - des talus plantés de 4,3 ha, - et zones/prairies humides sur 3,3 ha.
Portage	Groupe ECT. Le chantier sera réalisé en trois phases : <ul style="list-style-type: none"> - Retrait des déchets et exhaussement de la zone sud, - Réaménagement de la zone nord en parcelle agricole - Mise en place de l'espace écologique au nord-est
PLU	Zone Aa (nord-ouest) NCl (sud) Ae (sud-est) AUce (nord-est) voir la description en suivant
Maîtrise foncière	Privée
Documents disponibles	Dossier d'autorisation environnementale
Historique	Ancien terrains agricoles ayant été comblés par un stockage de matières inertes depuis 2014. A ce jour, les terrains sont inexploitable d'un point de vue agricole. Pas d'arrêté préfectoral connu à ce jour sur le site.



Source : ECT

Intégration et compatibilité du projet

Schémas directeurs et documents d'urbanisme –

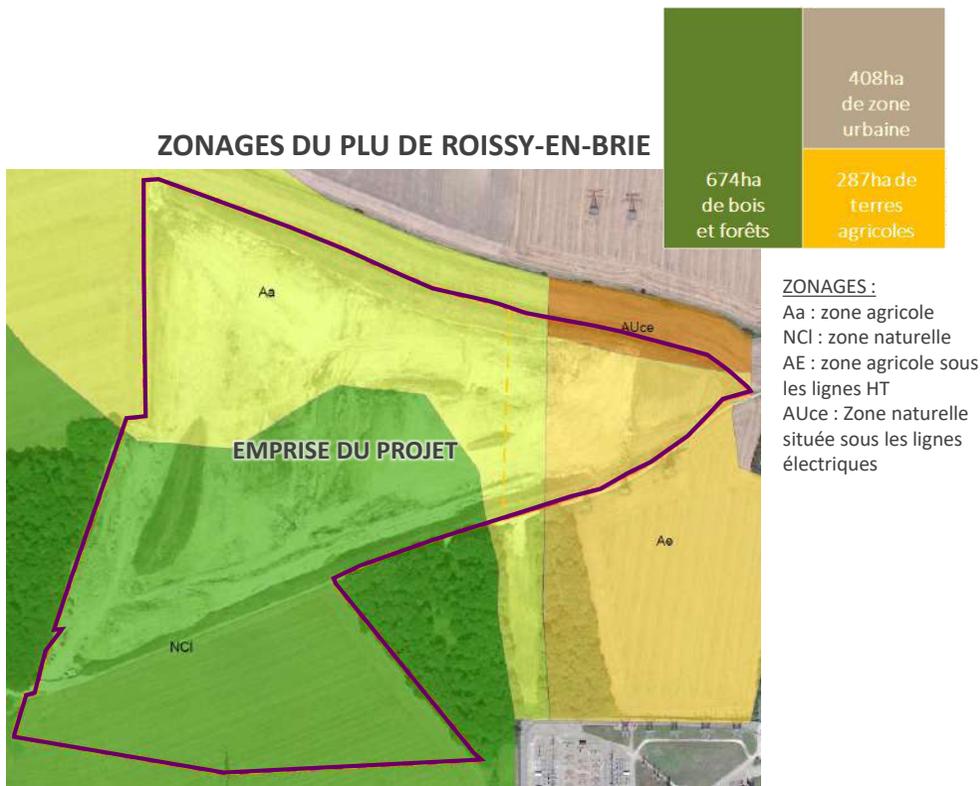
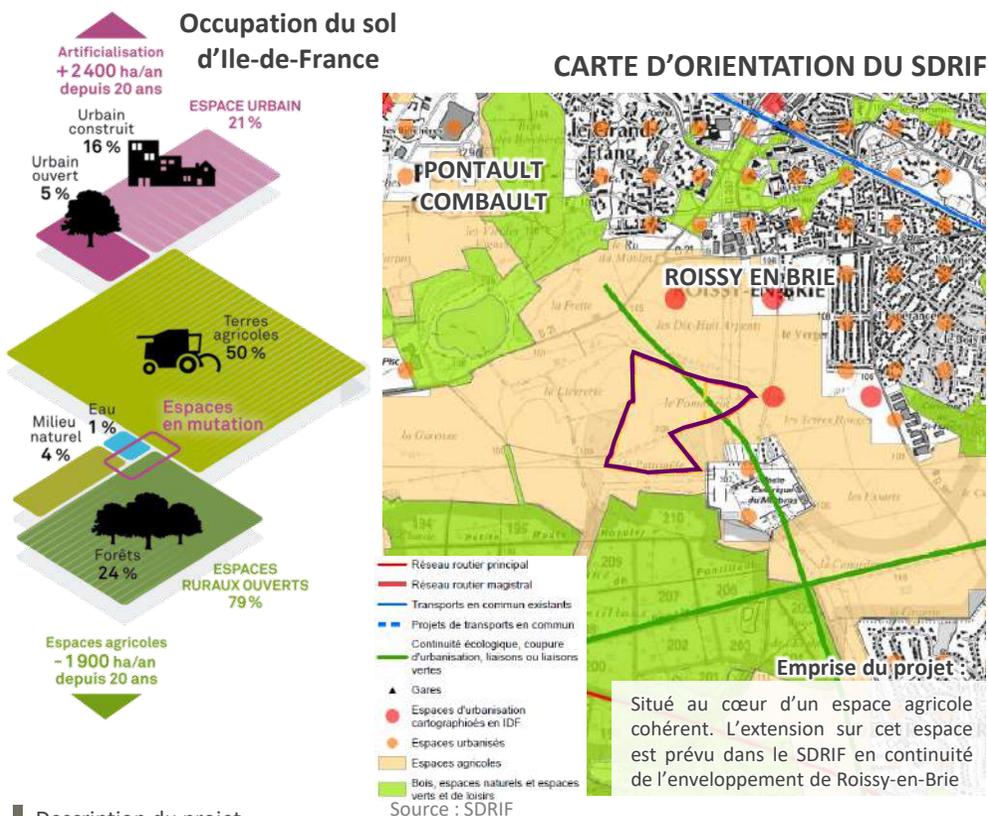
Le **Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SRIF)** est le document opposable de planification stratégique sur le territoire régional.

Le SDRIF détermine la localisation préférentielle (horizon 2030) des **extensions urbaines, ainsi que des activités industrielles, artisanales, agricoles, forestières et touristiques.**

Il n'y a aujourd'hui pas de Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) applicable à la commune de Roissy-en-Brie.

Le **Plan Local d'Urbanisme de Roissy-en-Brie** a été approuvé le 13 décembre 2004. Il a fait l'objet de deux modifications dont la dernière a été approuvée en juin 2017.

Le projet se trouve au droit de **zone Aa** (terrains agricoles), **zone NCI, AE** (sous les lignes à Hautes-tension) et **Auce** (zone naturelle sous les lignes électriques). Ces zones n'interdisent aucun aménagement de type végétalisation. Les aménagements à vocation agricole et écologique situés hors périmètre d'exhaussement sont donc compatibles avec le règlement du PLU. Le projet est compatible avec les PLU en vigueur.



Source : PLU de Chilly-Mazarin, PANHARD Développement

Agriculture concernée par le projet

Une exploitation agricole céréalière –

A ce jour, seule la partie sud (5 ha environ) du site d'étude est exploitée en grandes cultures. En effet, en 2014 la parcelle nord (environ 68 % de la surface totale du projet) a **perdu sa vocation agricole initiale** pour servir de zone de stockage de matériaux inertes.

L'exploitation concernée : parcellaire de 230 ha de céréales perdant régulièrement des surfaces. 30 ha pour 2019 (projet Plein sud de Roissy-en-Brie) et 20 ha supplémentaires à court terme seront perdus par l'exploitant (non propriétaire). Le siège de l'exploitation est situé sur la commune de **Pontault-Combault**. Les terres ne sont pas les meilleurs de Seine-et-Marne. Les sols sont très **hydromorphes et lourds**. Les rendements sont assez variables suivant les parcelles (moyenne de 70qx/ha pour le blé, Colza 30qx/ha). Les productions sont collectées par les coopératives **Valfrance** et **Soufflet** (disposant d'un **service de transport** par camion évitant le passage des tracteurs dans des secteurs urbains dangereux et peu fonctionnels).

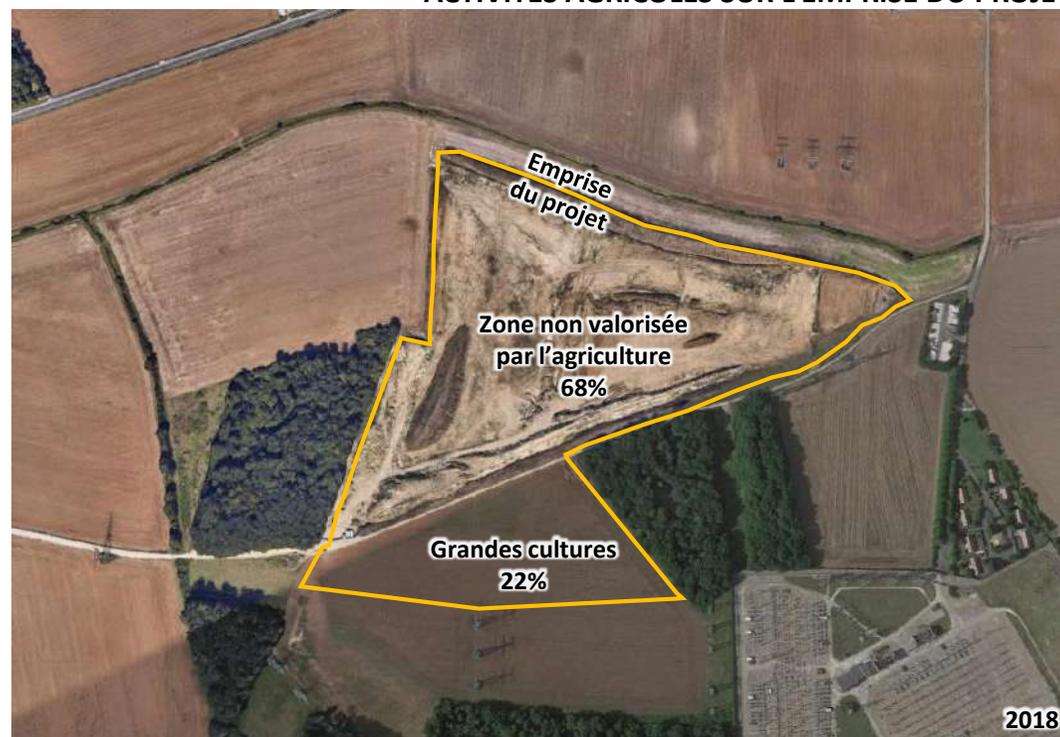
Contexte : Les dernières années ont été compliquées (mauvaises conditions climatiques, qualité insuffisante, faibles rendements, prix des marchés bas) et l'année 2018 avec l'importance des pluies a conduit à des retards de rentrée sur les parcelles et des dégâts sur les cultures.

Projets sur l'exploitation : Traditionnellement, l'exploitant valorisait une parcelle en cueillette mais les investissements étaient importants sur des parcelles dont il n'était pas propriétaire (bail d'entre 5-10 ans). Les contraintes à l'exploitation et les mauvaises années ont conduit à l'arrêt de l'activité il y a 10-15 ans. L'exploitant pense qu'il sera nécessaire de diversifier les productions en raison de la perte de terre et de la succession de mauvaises années. Si des solutions ne sont pas trouvées via la diversification, il arrêtera son activité agricole.

Le déroulé de la présente étude se concentrera sur l'analyse des effets de la mise en place du projet d'aménagement sur l'économie agricole : filières locales, fonctionnalité, enjeux agricoles, impacts du projet et mesures ERC.



ACTIVITES AGRICOLES SUR L'EMPRISE DU PROJET



Source : Google Earth

The image is a composite of two aerial photographs. The left side shows a wide expanse of agricultural fields with some trees and a road. The right side shows a more detailed view of a village with red-roofed houses and a road, surrounded by brown agricultural fields. The text is overlaid on the left side of the image.

Analyse de l'état initial de l'économie agricole

1. Contexte agricole général
2. Définition des périmètres d'étude
3. L'agriculture sur le périmètre élargi
4. Filières agricoles
5. Circuits-courts et Démarches qualité
6. Analyse fonctionnelle agricole locale
7. Potentiel agronomique
8. Fonctions de l'espace agricole
9. Analyse des effets cumulés
10. Enjeux de l'économie agricole
11. Chiffrage de l'économie agricole

Contexte agricole général

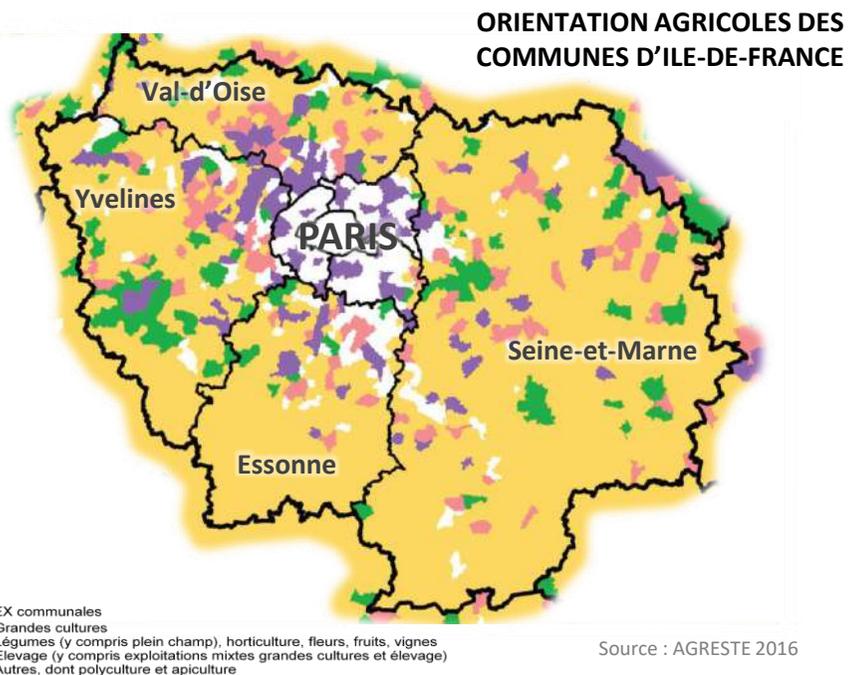
Ile-de-France et le département de la Seine-et-Marne –

Ile-de-France :

Avec 5 026 exploitations et 568 836 ha de SAU soit 48% de la région (données de 2010), l'Ile-de-France comporte **une agriculture encore puissante** par sa capacité de production et par sa valorisation de l'espace.

L'agriculture francilienne est marquée par la présence d'exploitations de grande taille, puissamment mécanisées orientées vers **les grandes cultures représentant 76% des exploitations**.

L'agriculture francilienne est très fortement confrontée à **une pression de l'urbanisation** (prix du foncier, artificialisation). Sur les 10 dernières années, ce sont environ **1 500 hectares agricoles qui disparaissent par an**.



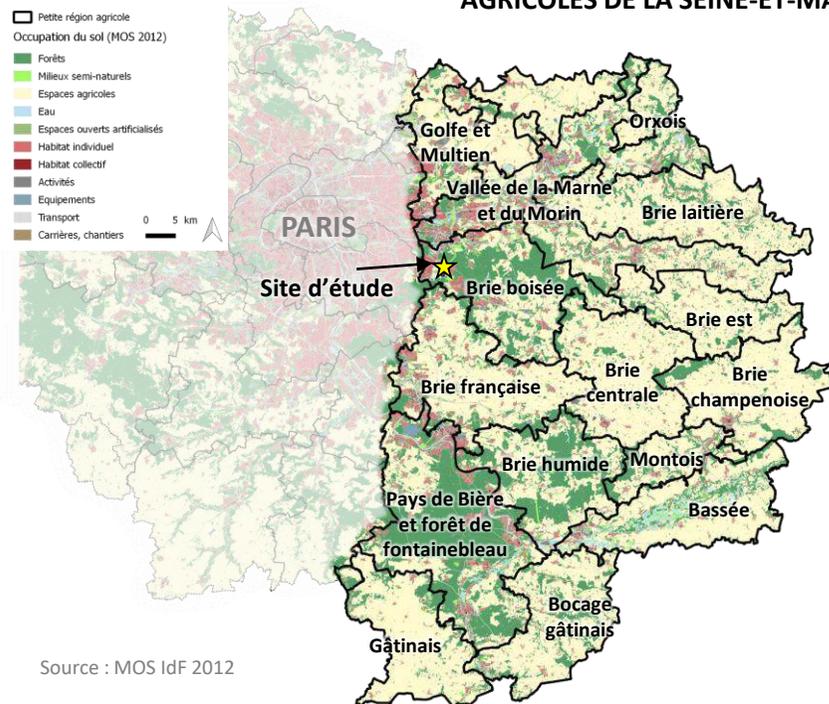
La Seine-et-Marne :

Département parmi les plus agricoles de l'Ile-de-France, la Seine-et-Marne dispose de plus de 335 000 ha de SAU (soit 56 % du territoire en 2010) pour plus de 2 000 exploitations. **Les exploitations sont essentiellement en grandes cultures.**

Le nord-ouest de la Seine-et-Marne est fortement influencé par Paris : l'espace agricole a laissé place au développement de l'urbanisation et ne persiste dans ce secteur que de manière ponctuelle. En revanche, l'est de la Seine-et-Marne est très productif en particulier en Brie.

RAPPEL : Les régions agricoles et petites régions agricoles ont été définies (en 1946) pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes.

OCCUPATION DU SOL DES PETITES REGIONS AGRICOLES DE LA SEINE-ET-MARNE



Définition des périmètres d'étude

Les caractéristiques de l'espace –

Le périmètre d'analyse pour l'étude préalable agricole doit être défini de façon à permettre une compréhension du fonctionnement de l'économie agricole locale. Il peut donc prendre en compte l'occupation des sols, les caractéristiques pédologiques, le fonctionnement des exploitations, et le fonctionnement des filières.

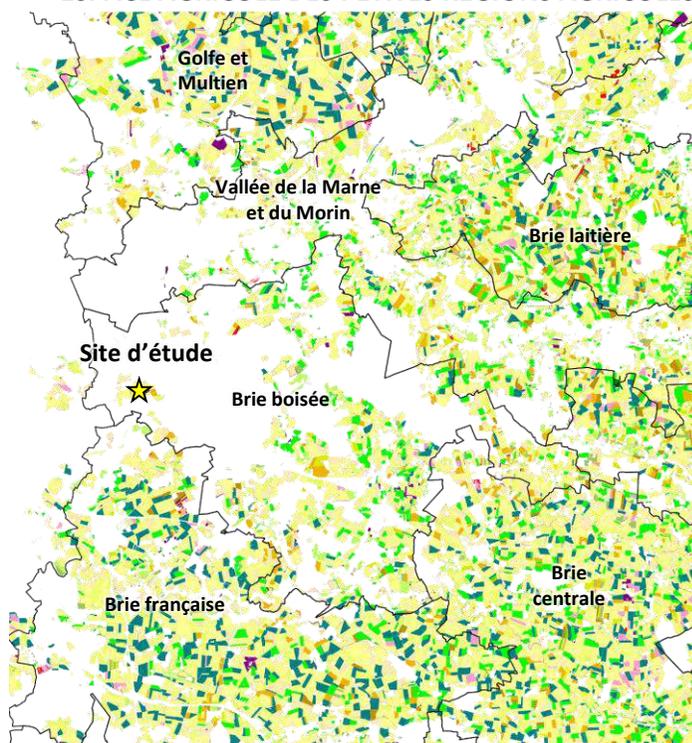
Le contexte général du territoire est d'abord appréhendé à partir des petites régions agricoles : ici la **Brie boisée** regroupant les parcelles enclavées entre l'espace urbain et l'espace forestier. Au nord la vallée de la Marne et du Morin très urbanisée, au sud et à l'est les Bries (françaises et centrales) très productives, à l'ouest Paris.

Les espaces agricoles au niveau du site d'étude sont très morcelés et peu connectés avec le reste de la Brie boisée.

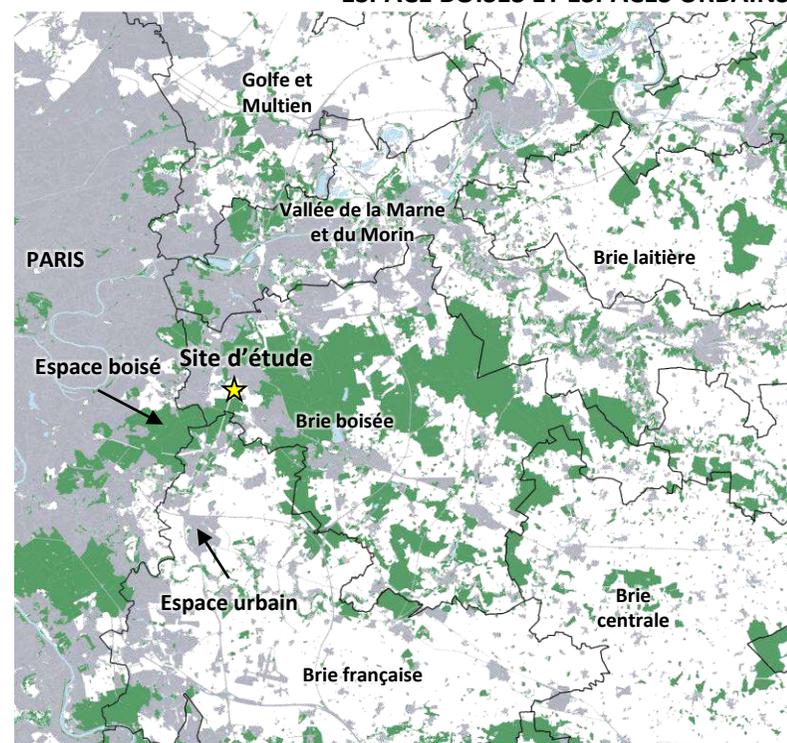
Même si le fonctionnement de la filière céréales locale est plus étendue, les spécificités de l'agriculture de la Brie boisée ne sont pas retrouvées hors de ce périmètre.

Le site fait partie d'une région agricole où l'espace en production est aujourd'hui relictuel avec des enjeux en terme de concurrence sur le foncier, de très fort morcellement de l'espace de production et donc de la perte de fonctionnalité des exploitations, de maintien d'une viabilité des exploitations. Enjeux allant jusqu'à la disparition totale de l'agriculture dans certaines communes. Le site d'étude appartient à un territoire où l'agriculture n'occupe plus que quelques espaces relictuels en front urbain et en lisière de forêts.

ESPACE AGRICOLE DES PETITES REGIONS AGRICOLES



ESPACE BOISES ET ESPACES URBAINS



Sources : RPG_2016 ; MOS 2012

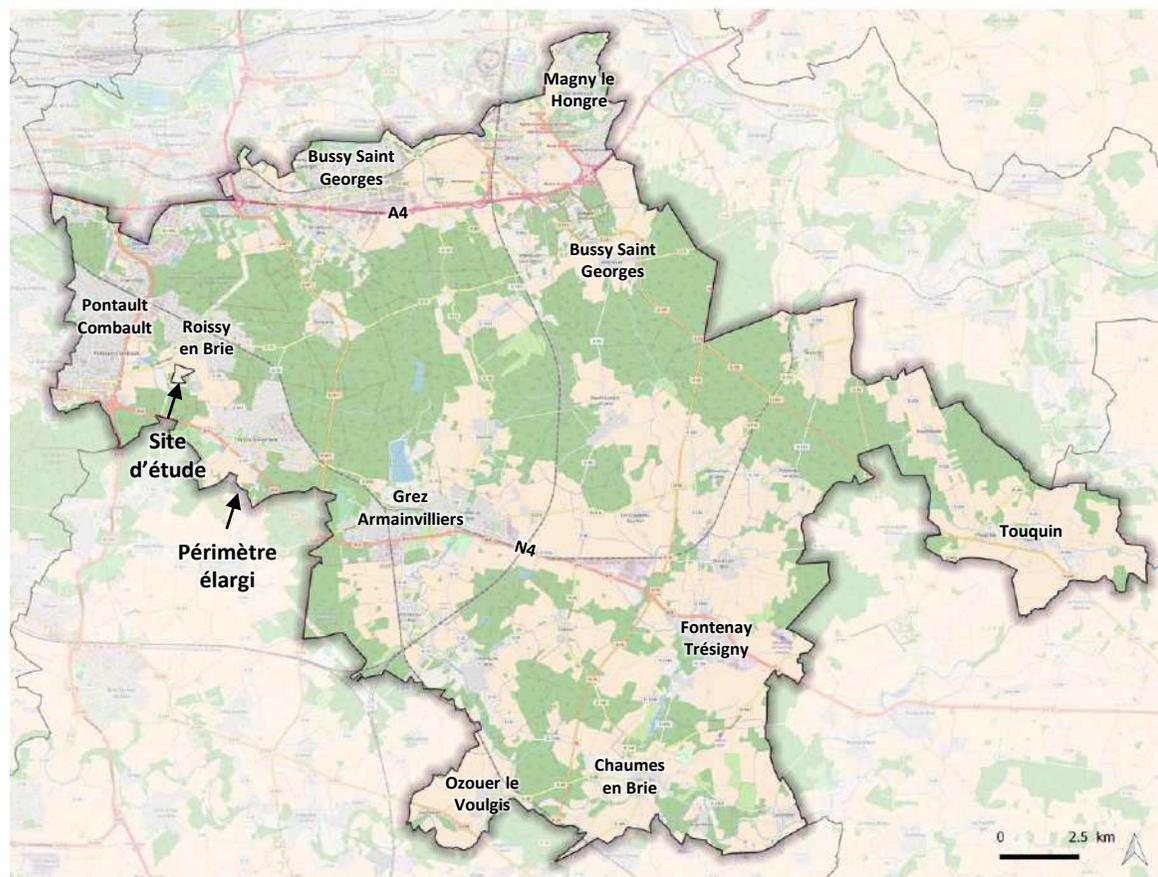
Définition des périmètres d'étude

Périmètre élargi et Site d'étude –

Au regard des caractéristiques locales, agricoles et administratives, le périmètre élargi retenu est donc celui de la petite région agricole de la Brie boisée. Ce périmètre permet de cibler l'analyse sur les enjeux des espaces agricoles relictuels dans un secteur urbain très développé.

Périmètre d'étude élargi	Site d'étude
Correspond à unité agricole au contact d'espaces urbains et forestiers développés. → La Brie boisée	Correspond à l'emprise du projet → agriculture directement concernée par le projet
Regroupe les communes du sud de la CA Paris Vallée de la Marne et celles des communes des EPCI limitrophes (Marne et Gondoire, Val Briard, Val d'Europe)	Documents disponibles : → PLU → DAE
Documents disponibles : → PLU → SDRIF	
Surface : 423km ² 	Surface : 23,2ha 

PERIMETRES D'ETUDE CHOISI



Source : OSM Standard



C'est sur le périmètre élargi que sera analysé l'état initial de l'économie agricole. Les périmètres d'approvisionnement des filières (voir après) sont considérés comme un périmètre trop large, à une échelle départementale voire régionale, pour pouvoir considérer les effets sur l'économie agricole locale.

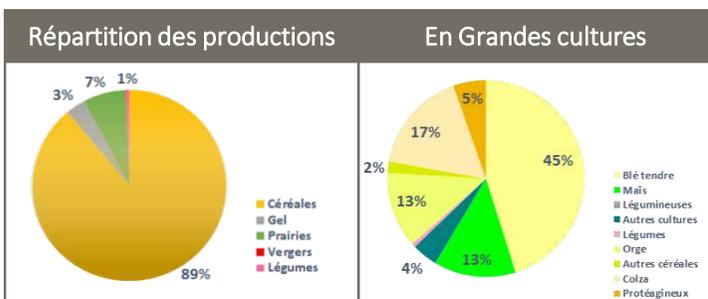
Etat initial de l'économie agricole

L'agriculture sur le périmètre élargi

Chiffres-clés de l'agriculture locale –

Le périmètre élargi a une SAU de **14 470 ha** (soit 35% de l'espace) avec **une perte de 15% en 10 ans**. C'est très significativement plus que la moyenne départementale de 2%. Le nombre d'exploitations est de 123 avec **une diminution de 30% en 10 ans**. La taille de ces dernières est en moyenne de 97 ha soit beaucoup plus petite que la taille moyenne départementale de 127 ha.

Les **Grandes cultures occupent quasiment 90% des surfaces** avec plus 45 % des surfaces en blé tendre. A noter que la taille moyenne des exploitations est inférieure au seuil de 150 ha considéré comme le seuil de stabilité économique des exploitations céréalieres. La répartition entre Maïs, Colza et Orge sont assez équilibrées. La part de cultures industrielles (ici la betterave) est moindre par rapport aux autres régions agricoles voisines (notamment les Bries françaises et centrales).

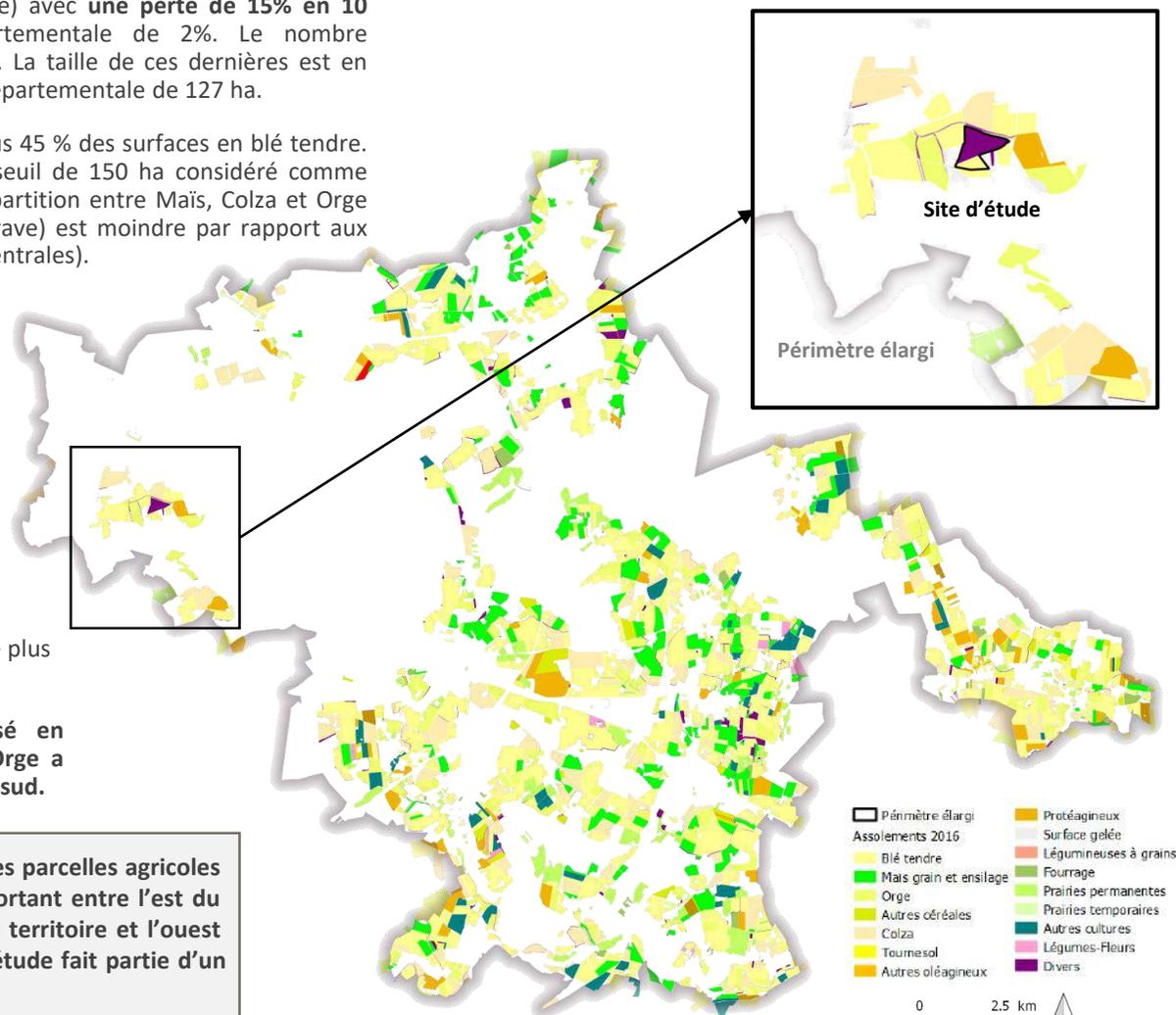


La part des surfaces en gel, c'est-à-dire non exploitées en 2016, est de plus de 3% soit une part non négligeable des terres agricoles.

Le site d'étude est en partie (sur 17,7 ha au nord) classé en zone temporairement non exploitée depuis 2015 (en 2014 de l'Orge a été produit). De l'orge a été produit en 2016 sur les 5ha sur la partie sud.

Le site d'étude se trouve dans la partie du périmètre d'étude où les parcelles agricoles sont isolées du reste de la SAU. En effet, il existe un clivage important entre l'est du périmètre élargi où l'espace agricole occupe une bonne partie du territoire et l'ouest où les espaces urbains et forestiers sont prédominants. Le site d'étude fait partie d'un îlot agricole d'environ 500 ha.

ASSOLEMENTS DE 2016 DU PERIMETRE ELARGI



Source : RPG 2016



Filières agricoles

Grandes cultures –

En région Ile-de-France, 3,1 Mt de céréales sont produites (blé, maïs, orges). C'est la **1^{ère} région meunière avec 22 moulins et 1 milliard de baguettes vendues** dans la région 75 % des céréales de la région sont dirigées vers une autre région française (26 %) ou à l'international (49 %). Chiffres-clé de la production à l'échelle du périmètre d'étude élargi :

- Un rendement de 70qx/ha en blé tendre (dans la moyenne de l'IdF)
- 4 productions dominantes : blé tendre, maïs, colza et orge
- La qualité supérieure du blé produit sur la zone fait de la meunerie son principal débouché

Les productions du site d'étude sont collectées par différentes coopératives **VALFRANCE** et/ou **SOUFFLET** (suivant les années, le service de collecte, les prix).

- La **SCA VALFRANCE** collecte sur l'ensemble du périmètre élargi et de Compiègne (Oise) à Fontainebleau (Seine-et-Marne). Le siège est situé à Senlis (Oise), elle regroupe 200 salariés, 1 378 sociétaires. Elle réalise un CA de 254 M€ en 2016 pour 868 000t collectées. Environ 800 000t de céréales sont collectées par ValFrance.
- Le **Groupe SOUFFLET** est un des leader de la filière céréale française. Il est implanté dans 18 pays, regroupe 7 520 collaborateurs et réalise un CA de 4,5 Milliard d'€. En France, le bassin de collecte est situé entre Orléans et Châlons-en-Champagne.

Les productions du site d'étude sont collectées par les services des coopératives (camions), les tracteurs des exploitants n'étant pas adaptés aux infrastructures du secteur. Les productions sont ensuite réceptionnées dans les silos puis transformés par les coopératives ou mises sur le marché européen/mondial.

La filière céréalière est structurée avec des opérateurs puissants. Toutefois, les dynamiques de la filière céréalière sont fragilisées par les trois dernières années difficiles (mauvaises récoltes et renforcement de la concurrence des pays de la Mer Noire), ainsi que par la perte de production liée aux cumuls de consommation foncière pour les projets urbains. L'année 2018, avec l'importance des pluies risque de connaître les mêmes difficultés que les années précédentes. L'exploitant est à ce jour en cours d'expertise des pertes (calamités climatiques).

Chiffres clés de la filière céréales :

- 1 emploi (production) génère 0,5 emplois (filiale)
- 642 emplois pour 100 000 tonnes (y c production)
- soit en moyenne nationale 6,4 emplois pour 100 ha

CARTE DES INDUSTRIES DE LA FILIERE CEREALES



Source : Passion céréales

Circuits-courts et Démarches qualité

Valorisation de la production locale –

Circuits-courts :

Quelques initiatives de commercialisation en circuits-courts sont recensées sur le périmètre élargi. Il s'agit essentiellement de cueillettes et de vergers. Les grandes cultures ne font pas partie des productions ayant le plus facilement recours à la commercialisation en directe comme peuvent l'être le maraichage et l'arboriculture.

Les productions céréalières du site d'étude ne sont pas commercialisées en circuits-courts. La proximité avec le bassin de consommation parisien est pourtant un atout pour le développement de ces démarches.

AOC, IGP, Labels :

D'après l'INAO, le périmètre d'étude n'appartient pas à une aire géographique AOC ou IGP.

Agriculture biologique :

Concernant, les démarches environnementale, les productions céréalières sont moins engagés que le maraichage et l'arboriculture. D'après le GAB Ile-de-France, seulement 25 exploitations sont engagées en Agriculture biologique en Seine-et-Marne. Aucune n'est présente dans le périmètre élargi.

Les productions du site d'étude ne sont pas engagées dans une démarche qualité ou en agriculture biologique.

Analyse fonctionnelle agricole locale

Parcelle et accès sur le périmètre d'étude –

La fonctionnalité des espaces agricoles céréaliers est un enjeu majeur du périmètre élargi.

Les surfaces des îlots agricoles sont de plus en plus petites du fait de la consommation par l'urbanisation. Elles deviennent insuffisantes et engendrent des surcoûts à l'exploitation céréalière (fragmentation du parcellaire et morcellement des parcelles en zone urbaine).

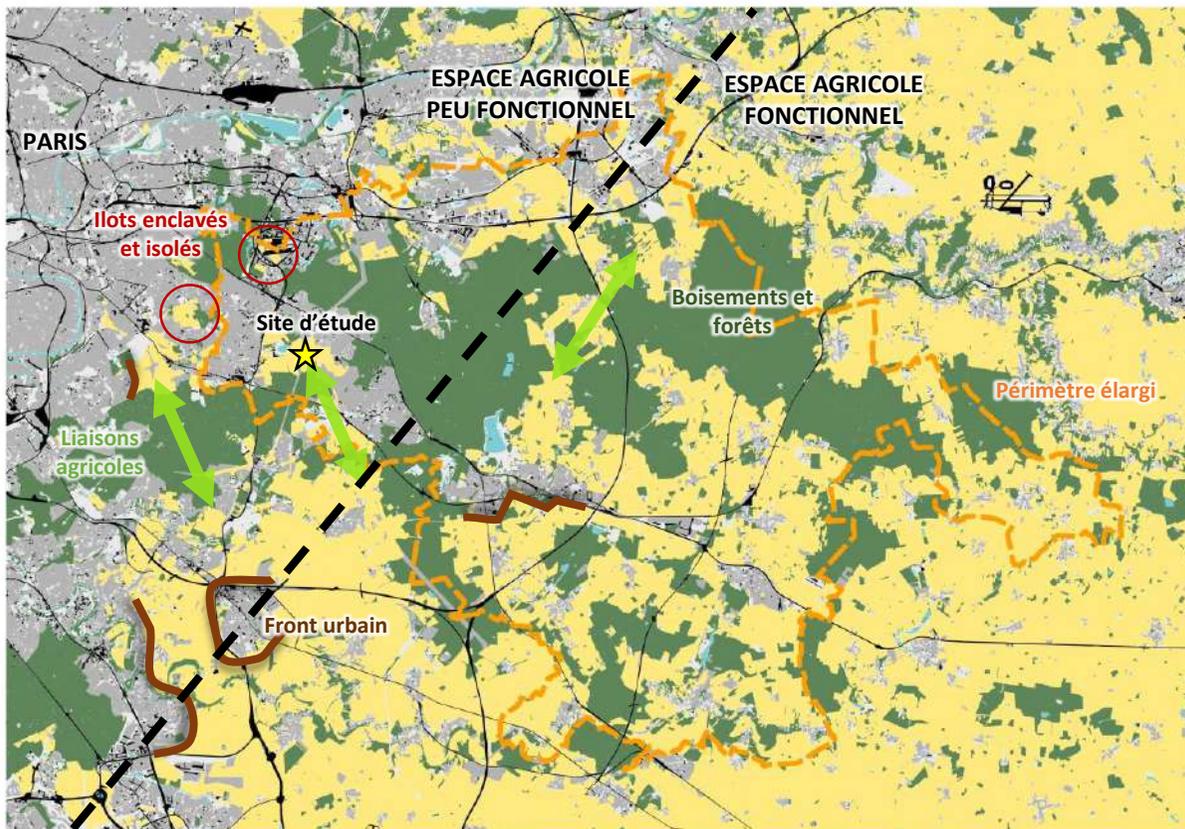
Les **aménagements bloquent la circulation** des imposants engins agricoles (ronds-points, pistes cyclables, terre-pleins centraux, sens uniques, dos-d'âne).

Les **distances de trajet** entre parcelles et les acheminements des productions aux différents organismes des filières (silos de stockage, coopératives, fournisseurs sont rallongés et parfois rendues inaccessibles. Des organismes de la filière (silos, moulins...) deviennent inaccessibles aux agriculteurs.

L'**accès aux parcelles** est compliqué dans des enclaves en zones urbaines (barrières, obstacles aux gens du voyage, empiètements...).

Le site d'étude se trouve dans un secteur très peu fonctionnel où la production agricole est compliquée par l'isolement et la perte d'accessibilité des parcelles mais aussi des organismes de la filière.

FONCTIONNALITE DES ESPACES AGRICOLES DU PERIMETRE ELARGI



Source : SDRIF; MOS IdF



Espace agricole fonctionnel

Espace non exploité au cœur d'un espace agricole fonctionnel

Site d'étude

Potentiel agronomique

Pédologie du site d'étude –

La géologie du périmètre élargi est constituée de plusieurs couches sédimentaires successives. Le site d'étude se trouve en particulier au droit de Limons des plateaux sur 1 à 3 m (LP) parfois sur Argiles à Meulière.

Les sols sont argileux et lourds à travailler. Ils ont tendance à être très engorgés et rendent tardives les dates de rentrées sur parcelles (retards de semis, excès d'eau en hiver, sécheresse en été). Ces conditions dégradent les potentialités agronomiques du secteur.



© exploitant du site

Toutefois, les sols du site d'étude ont été très fortement dégradés par l'apport de remblais, de matériaux et déchets divers :

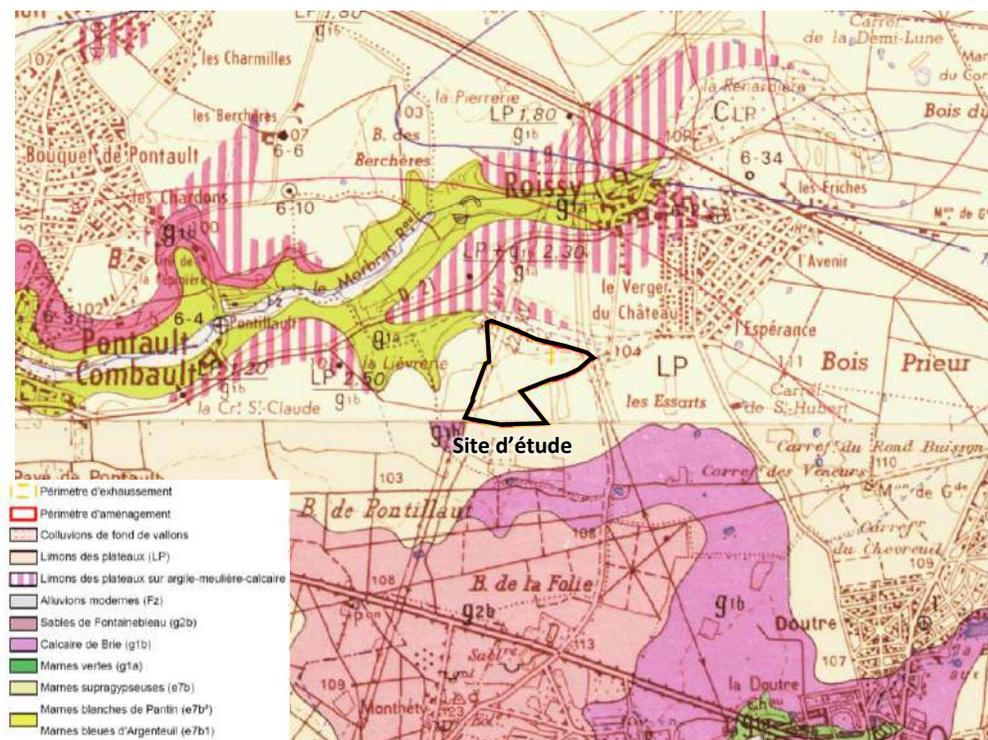


© ECT

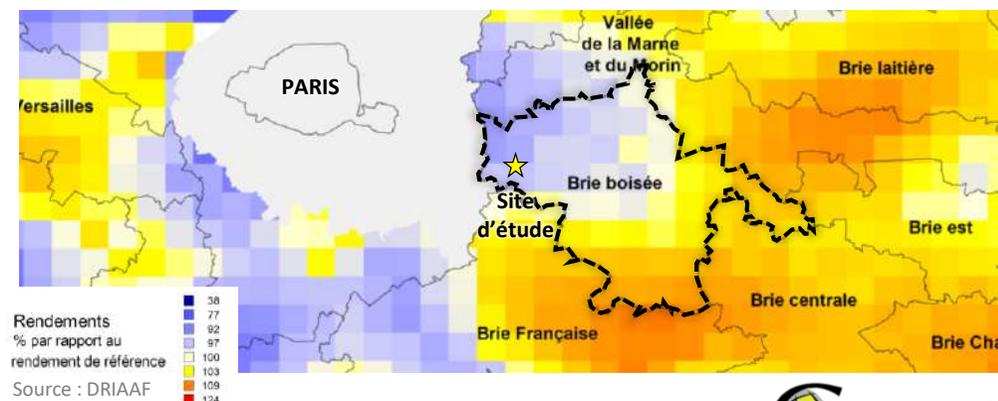
Les sols originels du site d'étude sont situés sur les limons des plateaux. Il s'agit de sols avec des qualités agronomiques très intéressantes pour les céréales. Toutefois, d'après les comparaisons des rendements, il ne s'agit pas des meilleurs sols de la Brie boisée. Un gradient des rendements est noté du nord-ouest (les moins hauts) à sud-est (parmi les meilleurs). Toutefois, ces sols ont été dégradés et ne permettent plus d'atteindre les rendements initiaux, voire au delà de la qualité agronomique, certains sols ne sont plus exploitables.

Etat initial de l'économie agricole

CARTE GEOLOGIQUE AU 50 000^{EME}



CARTE DES RENDEMENTS AGRICOLES



Fonction des espaces agricoles

Valeurs sociales et environnementales –

Fonction environnementale :

Une étude d'impact environnemental a été réalisée sur le site d'étude. Des ZNIEFFS (mares aux fougères, mares de la garenne et mare des sablières) sont référencées à proximité du site d'étude. Il s'agit de zones d'accueil pour les oiseaux et les reptiles. Les cortèges floristiques associés sont assez diversifiés. Les boisements et forêts ont des enjeux écologiques majeurs et sont protégés par la **Charte Forestière de Territoire** qui stipule que les liens entre espaces agricoles et forêts sont très forts.



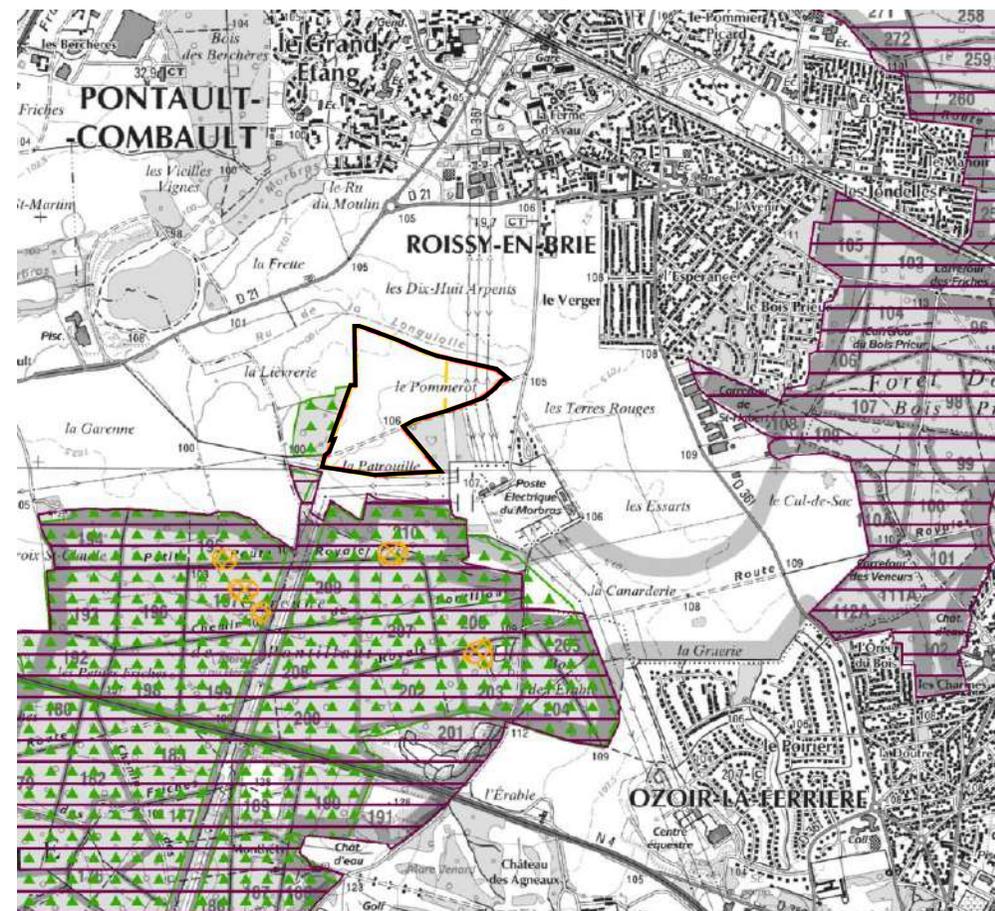
Fonction sociale :

Les espaces agricoles n'accueillent aujourd'hui aucun public. Aucune exploitation ne fait de vente directe ou d'accueil du public. Il est à noter que l'exploitation valorisant le site d'étude avait traditionnellement une parcelle en maraîchage. Des difficultés majeures ont été rencontrées par l'ancien exploitant :

- Précarité de l'accès au foncier,
- Mauvaises conditions météorologiques et charge de travail,
- Protection des cultures en milieu urbain contre le vol ou le vandalisme.

Les espaces agricoles sont souvent considérés comme des espaces vides et sans valeur des déchets peuvent être déchargés et où des dégradations des cultures. Sont constatées.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE D'ETUDE



Source : ECT

- Périmètre d'exhaussement
- Périmètre d'aménagement
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Forêt de protection - Arc Boisé

Analyse des effets cumulés

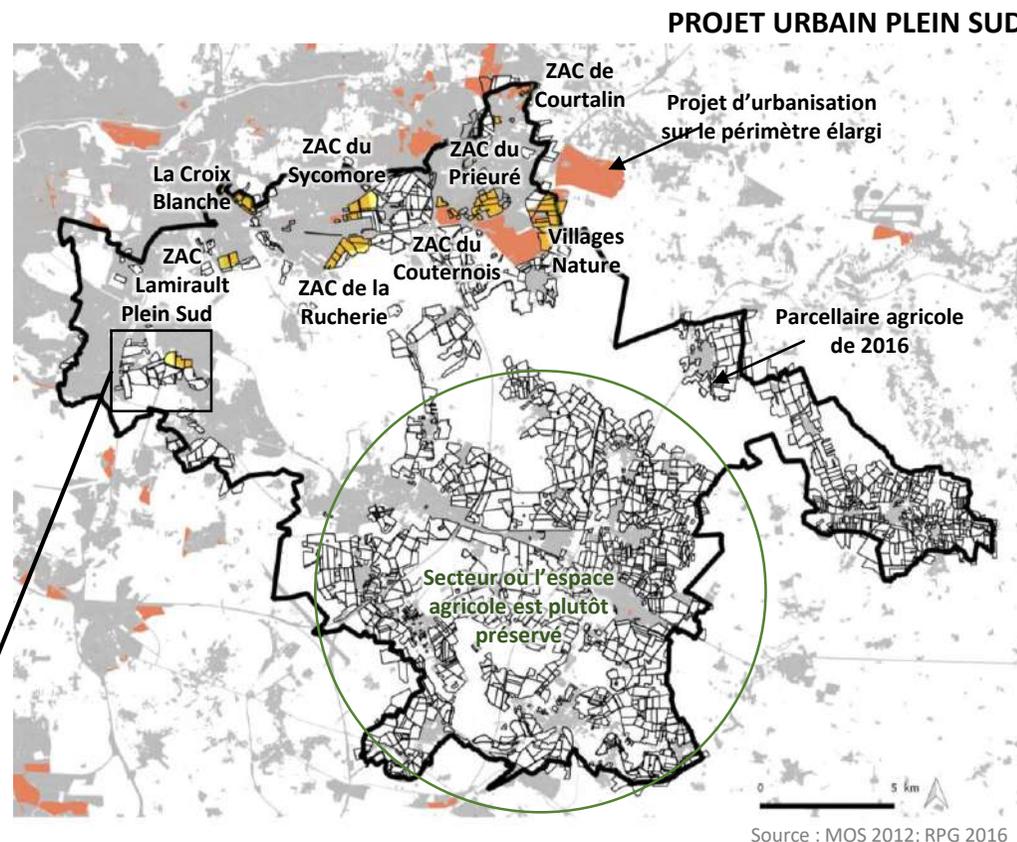
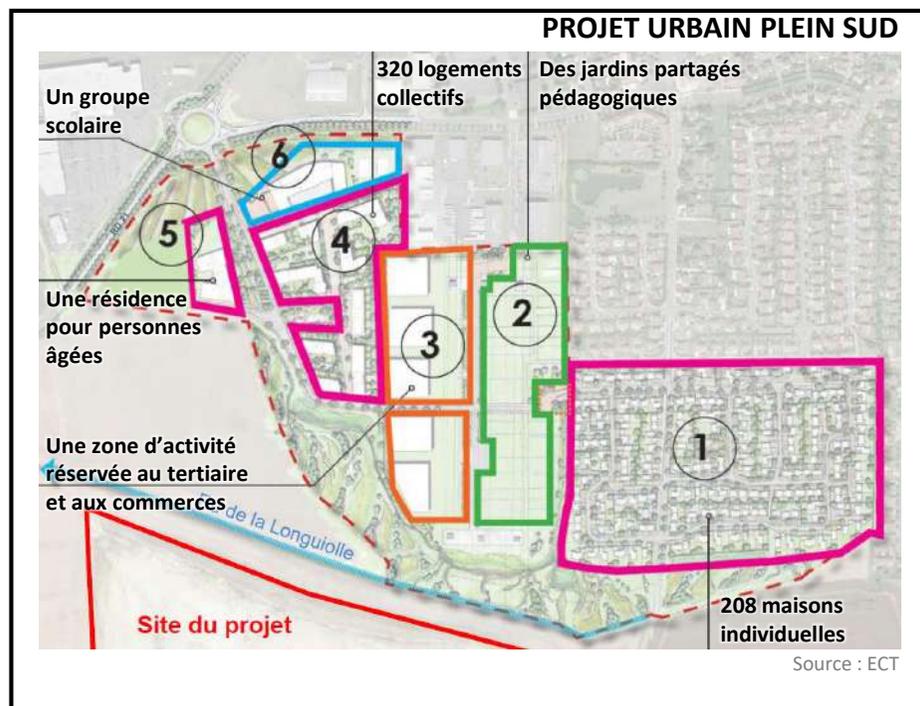
La consommation d'espace agricole sur le périmètre élargi –

Le PLU de la commune identifie au nord-est du site une zone ouverte à l'urbanisation, au sud du bourg de Roissy-en-Brie. Il s'agit du **Projet Urbain Plein Sud** dont la conception est en cours de finalisation.

→ 30 ha de terres agricoles seront consommées en limite Nord du projet.

Sur l'ensemble du périmètre élargi, différents projets sont recensés : des Zones d'activités (Lamirault, Rucherie, Couvernois, Prieuré, Courtalin, Sycomore), des extensions d'habitats et des équipements.

En comparant avec les terres agricoles de 2016, **511 ha sont voués à disparaître** (dont 166 ha à court terme 354 ha correspondent à des projets à l'étude).



La consommation de terres agricoles estimée représente 3,5 % du périmètre élargi.

Enjeux de l'économie agricole

Synthèse –

Le tableau suivant répertorie les Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'économie agricole locale et ses grands enjeux :

Forces	Faiblesses
<p>Une bonne qualité agronomique (sans être la meilleure du secteur)</p> <p>Une filière agricole céréalière puissante et structurée ayant mis en place des services pour les exploitants (service de collecte)</p> <p>Des agriculteurs en recherche de projets de diversification</p>	<p>Une rentabilité des exploitations céréalières insuffisantes du fait de la perte de foncier et des surcoûts d'exploitation liés au contexte urbain et à l'isolement des exploitations</p> <p>Un maillage agricole de plus en plus distant (exploitations éloignées) et une fonctionnalité des parcelles de plus en plus faible</p> <p>Un accès au foncier et un statut des exploitation précaire (baux de très courte durée, peu de faire-valoir direct...) frein majeur aux investissements long terme.</p> <p>Pas de valeur patrimoniale ou de signe de qualité et d'origine (AOC, IGP, Labels)</p> <p>Manque de sensibilisation de la population locale face aux enjeux agricoles</p>
Opportunités	Menaces
<p>Intérêt pour les activités agricoles de proximité (jardins partagés, pédagogiques, maraichage)</p> <p>Prise en compte des enjeux agricoles par les collectivités et volonté de maintenir un tissu agricole</p> <p>La proximité du bassin de consommation parisien</p> <p>Une forte demande sociétale en produits de proximité</p>	<p>Perte progressive des surface exploitées</p> <p>Isolement de plus en plus grand des derniers ilots agricoles</p> <p>Importance des surfaces en projets d'urbanisation</p> <p>Disparition totale des espaces agricoles de certains territoires communaux</p> <p>Des projets de soutien et de maintien de l'agriculture non réalisables</p>

Chiffrage de l'économie agricole

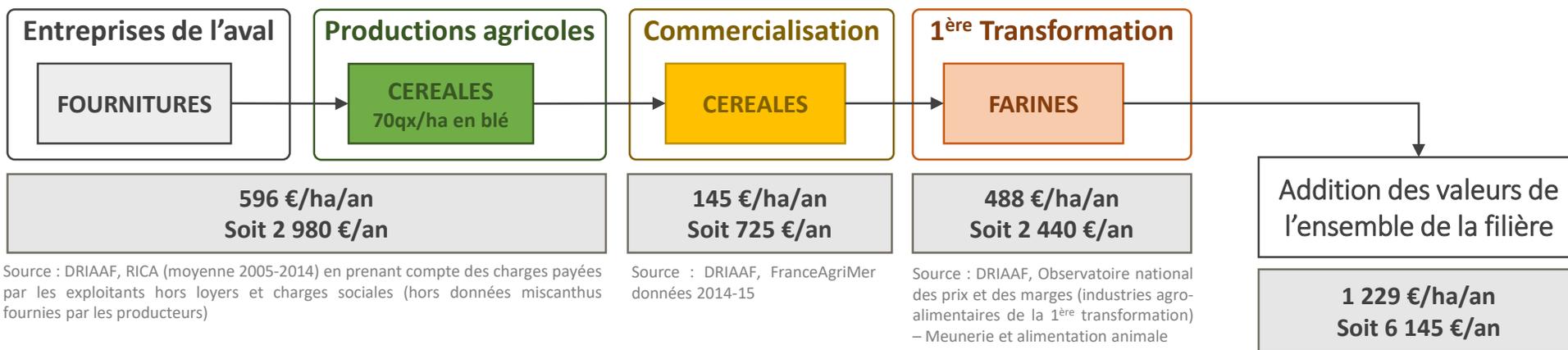
Valeurs ajoutées des entreprises de la filière agricole –

La DRIAAF propose une méthode de calcul pour l'évaluation financière de l'économie agricole applicable sur toute la Région.

Cette évaluation doit estimer la valeur économique **les entreprises de production agricole**, mais également pour **toutes les entreprises de l'amont** (fourniture en intrants, matériel, alimentation animale, vétérinaires, fournitures, carburants et lubrifiants), **les services connexes** (entreprises de travaux agricoles, conseils techniques, réparation de matériel, travaux sur les bâtiments), et **les entreprises de l'aval** (collecte, transformation, commercialisation).

Elle est ici appliquée à la filière céréales.

Surface des productions agricoles du site d'étude : 5 ha de céréales (sur les 23,2 ha totaux)



Autrement dit, chaque année la filière agricole céréalière, à laquelle est intégré le site d'étude, produit une valeur ajoutée de 1 229 €/ha/an (soit 6 145 € chaque année pour les 5 ha du site d'étude).



Etude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire

1. Remise en production du site d'étude
2. Un potentiel agronomique reconstitué
3. Analyse des impacts du projet
4. Bilan des impacts

Remise en production du site d'étude

Le projet de réaménagement –

Un gain de surface agricole par rapport à 2014 :

Il est projeté d'enlever les engins abandonnés (via une filière adaptée et agréée), une remise à niveau de l'ensemble du site avec un réglage des matériaux stockés in-situ et un apport complémentaire de matériaux inertes sur une hauteur maximale de 7 m. Ce dernier sera associé à la création de **néo-horizons pédologiques** simulant les conditions des sols originels avec les sols actuels et l'apport de sols extérieurs.

Un nivellement en pente douce permettra de maintenir une continuité avec les parcelles limitrophes (avec un rehaussement du chemin au sud pour garantir les accès aux parcelles).

Par ces aménagements, le projet prévoit de mettre en production environ 10ha supplémentaires par rapport à l'état initial de 2014. Les parcelles seront de nouveau exploitées en grandes cultures et intégrées à la filière.

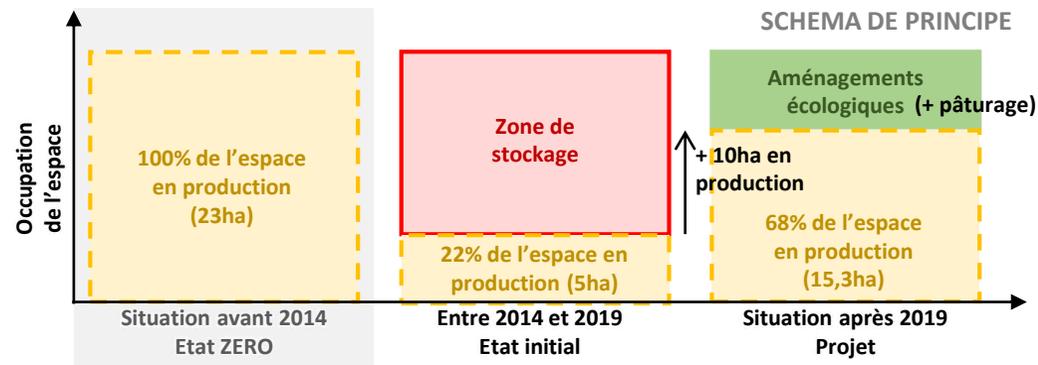
La plus-value écologique :

En plus de la remise en production, il est prévu la mise en place de milieux naturels composés de mares et zones humides servant de corridors de biodiversité : Haies fruticées + fruitiers (talus et plateau agricole), Palettes végétales pour les arbres de hauts-jets et moyens-jets dans les haies arbustives, Pelouses thermophiles (talus), Bandes herbacées (plateau agricole), Prairie de fauche, Prairie humide, Zones humides cariçaie/ phragmitaie.

L'ensemble de ces espaces seront utilisés pour de l'**éco-pâturage**. Cette occupation des sols permettra également de conserver les qualités écologiques souhaitées sur cette emprise, la présence d'une activité pastorale (encore à définir) favorisant une dynamique de milieux ouverts.

Cet éco-pâturage peut, suivant les conditions d'exploitations (encore à préciser), initier une diversification des exploitations via une autre filière agricole : une filière d'élevage (à noter un abattoir ovin est présent sur le périmètre d'étude).

PLAN D'AMENAGEMENT DU PROJET



Un potentiel agronomique reconstitué

Modification des sols en place –

L'aménagement (et l'exhaussement) du plateau agricole sera réalisé via l'apport de sols et de matériaux inertes qui modifieront la pédologie des sols originels.

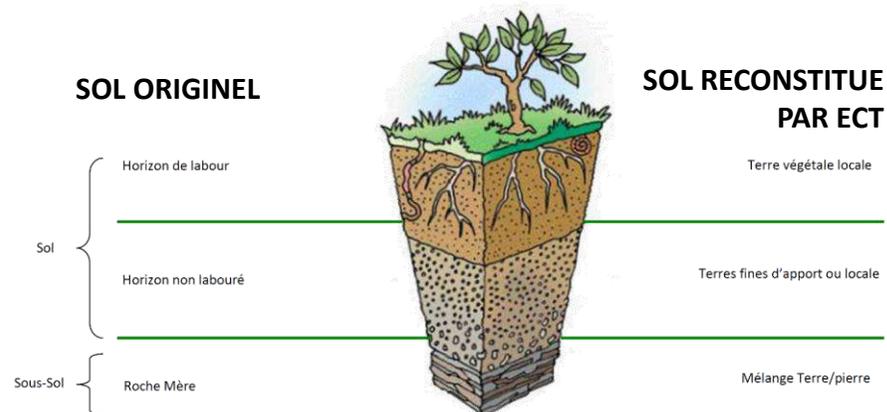
Les apports sont constitués essentiellement des **matériaux issus du sous-sol de la région** : des argiles et marnes, mais aussi de sables calcaires. Les sols réceptionnés par ECT proviennent de **travaux d'urbanisation d'espaces agricoles**. Les chantiers entraînent l'exportation des limons de surface qui constituent les premiers mètres d'épaisseur des plaines d'Ile-de-France dont la composition est souvent limoneuse, ou bien limono-argileuse. Ils présentent des caractéristiques agronomiques très intéressantes grâce à la présence d'éléments fins capables de retenir de l'eau et de libérer des sels minéraux en quantité importante. Ces terres sont triées et viennent enrichir les déchargements caillouteux.

ECT dispose d'un retour d'expérience sur ces modifications. Des expertises pédologiques ont été réalisées sur des remblais en vue de leur utilisation agronomique et forestière.

Les conclusions de ces expertises affirment que « *les sols artificiellement créés par les aménagements d'ECT ont un potentiel de production agricole remarquable, rivalisant avec les meilleures plaines de France* » (extrait du rapport d'expertise). Les caractéristiques des sols reconstitués par E.C.T. sont similaires à celles des meilleurs sols des plaines de France, à savoir :

- Une excellente fertilité,
- Des sols non engorgés avec des conditions idéales de reprise de printemps grâce à un ressuyage optimal,
- Une capacité de stockage maximale des nutriments des plantes,
- Des réserves en eau très fortes, pouvant atteindre l'équivalent de 9 mois de pluviométrie, rendant l'irrigation inutile,
- Un potentiel de rendement très important, voire maximal, pour l'ensemble des cultures et de la forêt

Le projet de réaménagement prévoit la modification des sols en place. Le potentiel agronomique des terres ne sera pas altéré (voir potentiellement amélioré).



La méthodologie utilisée par E.C.T. pour la reconstitution des sols permet de retrouver une qualité de séquence d'horizons assimilable aux meilleures conditions naturelles



PROFIL PEDOLOGIQUE D'UN SOL RECONSTITUE PAR ECT

Sommet du sol
Limon argileux légèrement tassé mais sans excès d'eau, non caillouteux, avec mottes de 20 à 30 mm.

- 40 cm

Limon argileux, à bonne fissuration, sans présence d'asphyxie, à bonne circulation de l'eau, motteux, légèrement tassé.

Très rares cailloux calcaires.

- 200 cm
base de la terre végétale

Sable caillouteux, très calcaire, compact mais sans excès d'eau avec un fort pouvoir d'infiltration

- 350-400 cm
Fin de la description

Source : ECT



Analyse des impacts du projet

Impacts du projet sur l'économie agricole locale –

Les effets du projet sont classés suivant trois types d'incidences : des impacts quantitatifs des impacts structurels et des impacts systémiques. Le tableau suivant détaille l'ensemble des effets du projet d'aménagement sur l'économie agricole.

Des impacts quantitatifs	Des impacts structurels	Des impacts systémiques
<p>Les impacts quantitatifs correspondent à la production agricole directement perdue sur l'emprise du projet via la perte du foncier agricole:</p> <ul style="list-style-type: none">• Gain de 10ha de terres agricoles exploitables• Diversification potentielle des productions par la mise en place d'un pâturage ovin (pouvant être professionnel)• Effets positifs sur 0,6 emploi Moyenne nationale de 6,4 emplois pour 100ha• Gain de l'équivalent de 168 000 baguettes de pain ce qui correspond à la consommation annuelle d'environ 807 français*. <p>*1kg de blé donne 750 g de farine 1kg fait environ 800 g de pain Une baguette fait 250g Consommation de pain par français : 52kg/an</p>	<p>Les impacts structurels sont liés aux atouts du territoire concerné et de son intégration dans l'organisation de l'agriculture locale :</p> <ul style="list-style-type: none">• Stabilisation de foncier agricole pour des exploitations fortement déstabilisées par la perte progressive de foncier et cherchant des moyens de diversifier les productions• Amélioration de la fonctionnalité de l'ilot agricole• Forte pression foncière avec des effets cumulés importants dans le secteur• Pas d'impacts sur des aires géographique d'AOC ou d'autres labels de qualité• Pas d'agriculture biologique sur le secteur mais la mise en place d'aménagements écologiques• Pas de présence de circuits-courts ou de démarche agricole de proximité	<p>Les impacts systémiques sont appréhendés comme des conséquences induites sur l'équilibre du système agricole:</p> <ul style="list-style-type: none">• Des productions céréalières au droit du projet intégrant la filière céréale locale• Retour à l'exploitation d'un site au cœur de l'ilot agricole fonctionnel (les parcelles ne sont pas situées en front urbain où sur des zones pouvant initier des conflits d'usages).• Le projet peu appuyer le dynamisme agricole local sur des projets et investissements moyen terme.

Le projet prévoit la modification de la pédologie en place par l'apport de terres extérieures et l'exhaussement des parcelles. Aucune AOC, ou tout autre cahier des charges intégrant une volonté de protection des typicités des terroirs, n'interdit cette pratique en grandes cultures. Un suivi des qualités agronomiques permettra de garantir la qualité des productions et des rendements sur le site.



La mise en place du projet a des effets positifs sur l'économie agricole locale puisqu'elle permet de recouvrer une activité agricole professionnelle sur une surface anciennement non exploitée.

Bilan des impacts

Impacts négatifs du projet sur l'économie agricole locale –

En résumé, l'enjeu le plus fort du projet est :

Le gain de surfaces en productions avec amélioration de la fonctionnalité de l'espace agricole. Les productions seront intégrées à la filière céréalière locale. De plus, un pâturage (encore à définir) peut permettre la diversification des productions sur le périmètre élargi.

Pour rappel de l'état initial de l'économie agricole, la valeur ajoutée des entreprises de la filière agricole du site d'étude est évaluée à :

INITIAL

1 229 €/ha/an sur 5 ha soit 6 145 €/an de valeur ajoutée sur la filière agricole

PROJET

1 229 €/ha/an sur 15,6 ha soit 19 170 €/an projetés via le gain de 10,6 ha supplémentaires en productions céréalières (+ Valeur Ajoutée du pâturage ovin dont l'estimation est à affiner si l'élevage est professionnel)

BILAN : + 212 % par rapport à la valeur ajoutée initiale

Les effets du projet sur l'économie agricole sont positifs. Aucune mesure de compensation collective des pertes pour l'économie agricole n'est nécessaire.

Indicateurs d'impacts du projet sur l'économie agricole

Force de l'enjeu

Impacts quantitatifs

Quantité : perte de SAU

Nombre d'emplois agricoles directs concernés

Nombre de baguettes produites

Gain

Gain

Gain

Impacts structurels

Modification des sols en place (évolution du potentiel agronomique)

Perte de terres sous SIQO

Dont des productions en Agriculture Biologique

Morcellement des parcelles agricoles (surcouts logistiques)

Fragmentation d'une grande unité agricole (continuité agricoles, effets de coupure)

Désorganisation structurelle/spatiale (enclavement, 120°, accès)

Perte de fonctionnalités (circulations internes, allongement de temps de parcours, difficultés de circulation, augmentation du trafic)

Investissements privés existant

Perturbation de l'assolement, changement de production

Incidence sur la gestion de l'eau (exhaussement pouvant avoir des effets positifs)

Concerne un réseau agro-environnemental existant ou planifié

Incidence sur des activités de loisirs développées par l'agriculture (gîtes ruraux, ferme pédagogique)

Force de la pression foncière (maintien de terres agricoles sur le long terme)

Moyen

Faible

Faible

Gain

Gain

Faible

Gain

Faible

Faible

Gain

Gain

Faible

Gain

Impacts systémiques

Incidence sur les acteurs d'une filière spécifique (fragilisation)

Incidence sur une SIQO

Gros investissements réalisés (drainage, remaniement, parcellaire)

Modalité de gestion du public dans les espaces agricoles, conflits d'usages

Modification du potentiel technique et économique (capacité d'évolution, diversification)

Dynamisme local et freins aux investissements agricoles (projets, initiatives, installations) des EA

Gain

Nul

Faible

Faible

Faible

Gain

Seuil de viabilité économique de l'agriculture du périmètre élargi

Seuil de viabilité économique de l'agriculture communale

Non engagé

Non engagé

Méthodologie et Bibliographie

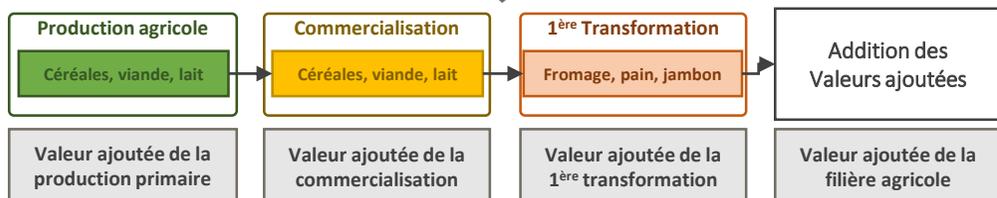
Méthodologie CETIAC

Une approche par la Valeur ajoutée de l'économie agricole –

CETIAC a mis en place sa **méthodologie de chiffrage des impacts du projet sur l'économie agricole** d'après l'approche suivante :

- Caractérisation bibliographique des filières et des opérateurs concernés, de leurs enjeux.
- L'analyse de la **production primaire** est réalisée à partir des données de télédéclaration PAC (RPG) croisées par les données locales fournies par les agriculteurs (rendements) et des données de **productions et de comptabilité des entreprises les plus locales** possibles (RICA, instituts techniques et Chambres d'Agriculture)
- Les opérateurs des filières concernées (**commercialisation et 1^{ère} transformation**) sont recensés via une enquête locale et l'analyse des codes NAF. Les performances économiques sont recoupées à partir des enquêtes locales ainsi que des données ESANE, FranceAgriMer et de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires .

La valeur ajoutée de chaque maillon des filières agricoles concernées est calculée de façon à obtenir une valeur ajoutée de référence englobant l'ensemble de l'économie agricole.



La valeur ajoutée de la filière agricole est annuelle. Elle correspond à la valeur créée chaque année par l'ensemble des entreprises du secteur agricole.

ECONOMIE AGRICOLE : d'après le décret n°2016-1190 du 31 août 2016, l'économie agricole est définie comme la valorisation des ressources par des entreprises de production agricole primaire, de commercialisation et de première transformation.

LA VALEUR AJOUTÉE PERMET DE CALCULER LA RICHESSE CRÉÉE PAR UNE ENTREPRISE :



Elle est différente du chiffre d'affaire puisqu'elle soustrait le coût des achats nécessaires pour produire (consommations intermédiaires).

Intérêt de la valeur ajoutée : il est possible de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière agricole et de les additionner pour chiffrer la richesse créée par l'ensemble des entreprises de l'économie agricole.

Méthodologie CETIAC

Les trois catégories d'impacts –

L'analyse des conséquences positives ou négatives de la mise en place du projet est évaluée à travers différentes catégories d'impacts :

- Les **impacts quantitatifs** correspondant aux éléments (denrées agricoles, foncier, nombre d'emplois) perdus ou gagnés
- Les **impacts structurels** soulignent les particularités agricoles existantes permettant une meilleure valorisation du potentiel local (investissements, réseau de drainage, AFAF, SIQO, potentiel agronomique, fonctionnalité). Ces éléments ne sont pas toujours chiffrables mais participent grandement aux atouts de l'agriculture locale et à sa rentabilité.
- Les **impacts systémiques** traduisent les « effets dominos » que peuvent entraîner la fragilisation d'un opérateur de la filière liée à la perte de volume ou la dégradation des relations agriculture- territoire.

Lorsque les impacts systémiques sont forts (c'est-à-dire qu'un opérateur de la filière est fragilisé ou que la filière elle-même l'est), le seuil de viabilité économique de l'agriculture n'est plus suffisant et peut conduire à la perte de l'activité agricole sur le territoire.

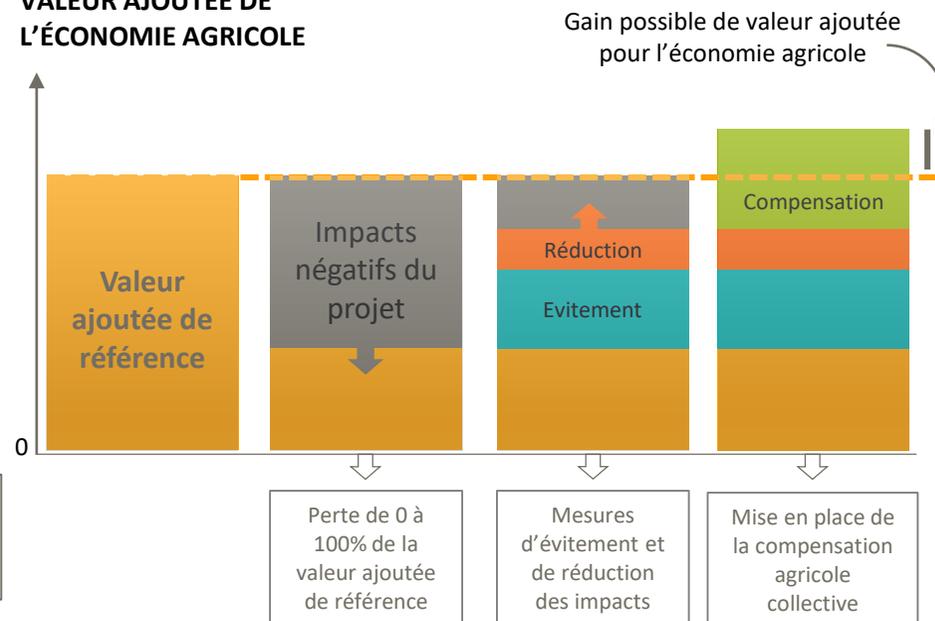
Chaque impact négatif considéré moyen ou fort est associé à une mesure d'évitement ou de réduction de façon à diminuer significativement à son effet sur l'économie agricole locale.

Le chiffrage des mesures d'évitement et de réduction est calculé sous la forme d'une valeur ajoutée de façon à être comparé à la valeur ajoutée de référence.

Lorsque les mesures d'évitement et de réduction ne suffisent pas à retrouver la valeur ajoutée de référence, des mesures de compensation collectives sont nécessaires. Elles sont évaluées via des indicateurs de pertinence et de faisabilité.

La mise en place des mesures de compensations collectives est détaillée de façon à définir le montant des investissements nécessaires pour retrouver la valeur ajoutée perdue.

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE



Méthodologie CETIAC

Mesures Eviter / Réduire ou Compenser –

Issue du dispositif environnemental, la séquence « **Eviter, Réduire, Compenser** » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Eviter : une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet engendrait.

Réduire : une mesure de réduction vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités.

Compenser : Une mesure compensation à pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects de projet qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits.

Accompagner : Une mesure d'accompagnement est une action optionnelle, basée sur le volontariat, mise en place par le porteur de projet, afin d'améliorer l'efficacité ou donner des garanties supplémentaires de succès aux mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.



AGRICULTURE

→ éviter les parcelles de plus haute qualité agronomique, les périmètres d'irrigation, les productions à haute valeur ajoutée.

→ améliorer les accès, intégrer un point de vente collectif ou une coopérative dans l'emprise de l'aménagement (type ZAC), installer une activité de maraîchage sur les terrains non imperméabilisés, développer une activité agricole urbaine.

→ dans le cas de l'activité agricole, les compensations doivent être collectives (les définitions varient suivant les secteurs mais il s'agit généralement de mesures devant bénéficier à au moins deux agriculteurs). Il existe onze pistes de compensation collective.



ENVIRONNEMENT

→ contourner une haie, un habitat, une plante protégée, éviter les dates de reproductions ou de migration pour les phases de travaux...

→ Mettre en place une haie en bordure du projet, reconstruction de ripisylve, aménagement de passages à faune...

→ Création et gestion d'une zone humide hors du périmètre du projet, dépollution d'un habitat...

Bibliographie

Base données économiques –

AGRESTE : statistique, l'évaluation et la prospective agricole (données régionales voire départementales)

DRIAAF : études des filières agricoles régionales et/ou départementales

ESANE : Élaboration de la Statistique ANnuelle d'Entreprise. Dispositif multisources élaboré par l'Insee sur les entreprises appartenant au système productif. Il s'appuie sur l'enquête Esa et les sources administratives BIC (bénéfices industriels et commerciaux), BNC (bénéfices non commerciaux), BA (bénéfices agricoles) et les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales).

FranceAgriMer : Chiffres clés et conjectures des marchés des différentes filières agricoles

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité pour la caractérisation des produits sous labels et des chiffres-clés des filières.

IPAMP : indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires : compte des industries et commercialisation des produits alimentaires

RICA (moyenne sur 5 ans) : Réseau d'information comptable agricole. Le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations représentatif des unités moyennes ou grandes selon la classification par la production brute standard pour la France métropolitaine.

Réseau des Chambres d'Agriculture : Bilan des conjonctures des filières agricoles et diagnostics agricoles locaux (lorsqu'ils existent)

Résultats des contrôles laitiers : Données économiques sur les productions laitières de France

Sources du chiffrage de l'économie agricole –

DRIAAF La compensation collective agricole en Ile-de-France – Cadre méthodologique régional expérimental Aout 2017 :

- Filière amont :

D'après exploitations RICA Île-de-France toutes otex valeurs en €/ha/an

	Moyenne 2005-2014
Production de l'exercice	1 700
Charges d'approvisionnement	248
Autres charges d'exploitation prises en compte	348
Total pertes filière amont (€/ha/an)	596

- Filière aval :

<u>Organismes de collecte et de stockage :</u>	
Marge moyenne 2014-15 en €/tonne	21
Rendement moyen q/ha sur 2005-2014	69,08
Marge moy collecte en €/ha/an	145,14
<u>Moyenne pondérée Industrie 1ere transf</u> <u>en €/ha/an</u>	569
Total pertes filières aval (€/ha/an)	714

BILAN RECAPITULATIF : évaluation des pertes amont + aval (€ / ha / an) :

filière amont	596
filière aval	714
TOTAL	1 310



Contactez CETIAC

Une expertise dédiée à la réalisation d'études préalables agricoles
et de compensation agricole collective.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus

CETIAC | 18 rue Pasteur 69007 Lyon France
04 81 13 19 50 | contact@cetiac.fr | www.compensation-agricole.fr
SARL au capital de 10 000 euros | SIRET : 832 736 649 000 19 - RCS LYON